

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 4 février 2025

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOULANGER René, LE BOUCHER Colette, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à BURLOT David,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- JEGU Josianne donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- LEVY-ROBERT Christelle donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir à BOUZID Nathalie,
- LINTANF Goulven donne pouvoir à LAVENU DE NAVERAN Hélène,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à BERNU Sylvain,
- RICHEUX Laëtitia donne pouvoir à BRIENS Pierrick,

SECRETAIRE DE SEANCE : GRIMAULT David

Délibération n°2025-006

Membres en exercice : 35 – Présents : 25 - Absents : 10 – Pouvoirs : 10

ACTIONS SOCIALES ET CITOYENNES

STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2025-2028

Depuis plus de 20 ans, la Commune de Lamballe-Armor, via son Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD, travaille sur les questions inhérentes aux problématiques pouvant porter atteinte à la tranquillité, la sécurité, la salubrité publique et au bien vivre ensemble des habitants. Depuis février 2022, la Commune a fait le choix d'adhérer et d'être accompagnée par le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU) afin d'obtenir un diagnostic partagé et objectif.

Cet accompagnement a notamment conduit à l'élaboration de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ; c'est un document de référence permettant de définir un cadre clair et concis pour une période de 4 ans (2025-2028). Elle fixe les objectifs de la collectivité en termes de sécurité locale, et précise les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Elle s'appuie notamment sur des axes nationaux définis dans la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance tout en prenant en compte le contexte local.

La Ville souhaite conduire cette stratégie via quatre thématiques adoptées le 16 décembre 2024 :

- Agir en faveur du respect des obligations en matière de salubrité publique,

- Favoriser la cohabitation sur les espaces publics,
- Prévention : agir dès le plus jeune âge,
- Répondre aux enjeux de cohésion sociale et de vulnérabilité.

Le dialogue avec les habitants, les partenaires et les élus a permis d'objectiver les problématiques que rencontre le territoire de Lamballe-Armor, afin d'apporter des réponses adaptées et proportionnées sous forme de fiches actions inscrites dans la STSPD et qui seront déclinées durant les 4 prochaines années.

Cette stratégie fera l'objet d'une signature du Préfet, du Procureur et du Maire de Lamballe-Armor.

Vu la délibération n°2024-109 du 16 décembre 2024, approuvant le cadre du dispositif « Tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance » pour la période 2025-2028.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- ADOPTE la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) pour la période 2025-2028, ci-après,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite stratégie et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 13 FEV. 2025

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 7 FEV. 2025

De la publication le

17 FEV. 2025

Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

2025-2028

EDITO

La Ville de Lamballe-Armor est couramment décrite par la majorité de ses habitants et de ses visiteurs comme une ville apaisée au cadre de vie attractif.

Cependant, elle est concernée par certaines des évolutions inquiétantes qui traversent la société française : des enjeux nationaux et internationaux peuvent avoir un impact sur le vivre-ensemble à Lamballe-Armor (racisme, antisémitisme).

La notion de sécurité est plurielle. Elle recoupe de nombreux enjeux sociaux.

La Municipalité s'est donc engagée sans dogmatisme sur ces questions et sur le traitement du sentiment d'insécurité grandissant. Un diagnostic objectif de la situation a été réalisé avec le Forum Français pour la Sécurité Urbaine pour aboutir à la genèse de cette Stratégie Territoriale pour la Sécurité et la Prévention de la Délinquance. Celle-ci repose sur un équilibre entre prévention, répression et action en faveur de la cohésion sociale. Elle décline les moyens humains et matériels que la Commune envisage de mettre en œuvre pour y parvenir.

La participation des citoyens dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie est centrale, comme elle l'est pour chaque volet de l'action municipale.

Politique prioritaire, son application fera l'objet d'un partenariat constant entre les services municipaux et l'ensemble des acteurs mobilisés sur les enjeux de sécurité. L'évaluation de l'action engagée permettra d'en mesurer l'impact sur la vie des Lamballe-Armoricains.

Au plus près des besoins des habitants, la mise en œuvre de cette stratégie et son déploiement dans le temps long apporteront les réponses qu'ils attendent.



Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-
Armor



Christelle LEVY-ROBERT
Adjointe au Maire à la
communication, la citoyenneté
et la formation des élus

Sommaire

- Qu'est-ce que la STSPD ?
- Axes transversaux
 - La médiation sociale
 - La vidéoprotection
 - L'aménagement et l'éclairage public
 - Intégrer les citoyens dans les politiques de sécurité
- Caractéristiques géographiques, économiques, démographiques du territoire de Lamballe-Armor
 - Insécurité et délinquance à Lamballe-Armor
 - Les chiffres de la Gendarmerie
 - Le niveau d'insécurité ressenti par la population
- Le CLSPD
 - Le comité de gestion des espaces publics
 - Le groupe de travail scolaires
- AXE 1 Agir en faveur du respect des obligations en matière de salubrité publique
 - Fiche action 1 : Lutter contre les dépôts d'ordures sauvages
 - Fiche action 2 : Lutter contre l'insalubrité des logements
- AXE 2 Favoriser la cohabitation sur les espaces publics
 - Fiche action 3 : Gérer et prévenir les conflits d'usage et de voisinage
 - Fiche action 4 : Organiser des animations culturelles et sportives sur l'espace public
 - Fiche action 5 : Rendre la rue plus sûre pour les femmes et les filles
- AXE 3 Prévention : agir dès le plus jeune âge
 - Fiche action 6 : Agir en faveur de la sécurité routière
 - Fiche action 7 : Prévenir les mésusages des écrans
 - Fiche action 8 : Prévenir et repérer les violences intra-familiales
 - Fiche action 9 : Lutter contre les discriminations
 - Fiche action 10 : Lutter contre le harcèlement
 - Fiche action 11 : Prévenir et repérer les violences sexistes et sexuelles
- AXE 4 Répondre aux enjeux de cohésion sociale et de vulnérabilité
 - Fiche action 12 : Pris en charge des personnes souffrant d'addiction
 - Fiche action 13 : Prendre en compte les vulnérabilités psychologies
 - Fiche action 14 : Favoriser l'intégration des nouveaux habitants

Qu'est-ce que la STSPD ?

La Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance et de Sécurité s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est un document-cadre essentiel pour la Ville. En effet, elle fixe les objectifs de la collectivité en termes de sécurité locale, et précise les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Elle s'appuie sur des axes nationaux définis dans la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance.

Un dialogue avec les acteurs de la sécurité a permis d'objectiver les problématiques que rencontre le territoire de Lamballe-Armor, afin d'apporter des réponses adaptées et proportionnées.

Pour ce faire, la Ville s'engage sur quatre thématiques. Ces axes ont été définis avec l'appui du Forum Français pour la Sécurité Urbaine et validés par les élus et les partenaires du territoire :

- Agir en faveur du respect des obligations en matière de salubrité publique.
- Favoriser la cohabitation sur les espaces publics.
- Prévention : agir dès le plus jeune âge.
- Répondre aux enjeux de cohésion sociale et de vulnérabilité.

La présente stratégie définit les priorités de l'action municipale relative à chacun de ces thèmes pour trois ans. Prendre en compte les problématiques des habitants relatifs à chacun de ces thèmes doit permettre d'améliorer la vie des Lamballe-Armoricains.

Ont été recueillies les contributions, avis et suggestions des élus de la Ville, des habitants, des élus et des partenaires impliqués dans des actions de prévention, de répression et d'accompagnement des plus vulnérables. La sécurité étant l'affaire de tous, ce document est le fruit d'un travail collectif.

La Ville de Lamballe-Armor souhaite agir durablement sur le sentiment d'insécurité qui semble prendre de l'ampleur ainsi que sur les incivilités commises sur l'espace public. La poursuite des efforts déployés par la Ville et ses partenaires doit permettre de rendre le cadre de vie sécurisé, propre et rassurant.

La sécurité implique de mener une action répressive pour sanctionner les délits et incivilités, mais changer les comportements et la manière d'occuper l'espace public implique une action bien plus large. L'anticipation des situations de violence et l'action en faveur de la sécurité de tous les publics nécessitent de sensibiliser via une action d'éducation, de favoriser la création de lien social, de porter assistance aux publics les plus précarisés. Sécuriser un territoire implique de mener des actions de prévention, et de défendre une action sociale forte. Défendre le droit de chacun à vivre dans un environnement sûr passe par une lutte contre les inégalités entre territoires.

La présente stratégie présente des moyens d'agir de façon réaliste et pragmatique, grâce à une identification claire des priorités. L'évaluation de la situation doit également permettre d'inscrire l'action municipale en faveur de la sécurité dans le temps long, en objectivant les progrès réalisés et les problèmes persistants. L'engagement de tous les acteurs impliqués doit ainsi être défendu pour que Lamballe-Armor demeure paisible et sûre.

DISPOSITIFS TRANSVERSAUX

➤ La Médiation sociale

Deux médiateurs sociaux sont recrutés par la Ville début 2025.

L'objectif est d'assurer une présence sur l'espace public, pour rassurer, échanger et renseigner les Lamballe-Amoricains tout en complétant l'action de la Police Municipale. L'ambition est de favoriser la sécurité des habitants en installant une présence et une instance de discussion pour traiter les enjeux de cohabitation sociale au quotidien, sans mener une action répressive systématique.

Le but est d'installer trois niveaux de recours pour les habitants souhaitant qu'un problème ou un conflit soit traité :

- La Gendarmerie nationale pour les faits les plus graves et les plus inquiétants.
- La Police municipale pour les conflits et problèmes sérieux mais ne nécessitant pas un travail d'enquête.
- Les médiateurs, pour les conflits d'usages les moins graves et les situations où la discussion apparaît plus nécessaire que la répression.

Les médiateurs ont pour missions :

- De gérer des conflits de voisinage ou d'usage en faisant baisser le niveau de tension et en évitant que des actes de violence ne soient commis.
- D'aller vers des personnes vulnérables sur l'espace public, et selon les cas de les accompagner vers les dispositifs de prise en charge médicale et /ou sociale
- D'orienter les publics fragiles vers les partenaires médico-sociaux proposant les services les plus adaptés pour eux (qu'il s'agisse d'un accès au soin, à l'hébergement, à des denrées de base, à un accompagnement social complet...)
- D'appuyer les ambassadeurs de tri dans l'approche de publics triant mal ou jetant mal leurs déchets.
- D'assurer une présence sur certains lieux clés du territoire de la commune (parkings, gare routière, environs des établissements scolaires, marché...)

Ils devront se rendre disponibles et être faciles à solliciter, pour les habitants de l'ensemble du territoire communal. Leur tâche correspond à un besoin de rapprocher les administrations publiques des habitants. Ils pourront participer à des maraudes à destination des plus démunis, notamment en période de canicule ou de grand froid au côté des associations.

Les partenaires impliqués dans la formation des médiateurs au moment de leur arrivée et amenés à travailler avec eux au quotidien sont :

- La Police municipale
- La Gendarmerie nationale
- Les services municipaux et communautaires
- La maison du département
- France Addictions
- Le 115
- Penthièvre Actions.

➤ La Vidéoprotection

En 2024, la Ville a engagé une réflexion autour de la vidéoprotection. Un réseau de caméras peut constituer un outil parmi d'autres pour dissuader de commettre des actes répréhensibles.

Deux phases doivent permettre d'estimer la faisabilité d'un tel projet :

- Un pré-diagnostic mené par les services municipaux, notamment la Police municipale et le service de la Gestion du Patrimoine, pour définir les emplacements des caméras souhaitées, puis, avec l'appui de la référente sûreté de la Gendarmerie, le type de matériel adapté.
- Un appel à maîtrise d'ouvrage, afin d'étudier la faisabilité du projet, sous tous ses aspects technologiques, juridiques et financiers.

- ❖ A noter que l'utilisation d'images de vidéosurveillance se fait dans un cadre légal bien défini. L'usage d'un tel dispositif doit être respectueux du RGPD, dans un souci de préservation des libertés individuelles.

Cet objectif fait l'objet d'un travail du comité de gestion des espaces publics.

Les partenaires impliqués dans le déploiement du système de vidéoprotection sont :

- La Gendarmerie
- Les services techniques, notamment le service communal de gestion du patrimoine
- La Police municipale.

➤ L'aménagement et l'éclairage public

En dehors des grands projets, la Collectivité conduit régulièrement des opérations d'aménagement de l'espace urbain et de rénovation de son patrimoine immobilier. Le service aménagement et le service gestion du patrimoine sont pilotes et mènent ces opérations. En amont de ces projets, certains services, essentiellement techniques, sont sollicités pour avis. La tranquillité doit être prise en compte au moment de l'élaboration de ces projets, afin de penser des usages respectueux et sécurisants.

L'éclairage public est une des clés du sentiment de sécurité des habitants. Dans certains endroits, il peut paraître insuffisant, notamment dans des passages fréquentés et repérés comme sombres et isolés, dans lesquels les habitants ne se sentent pas en sécurité. Il convient d'intégrer cette dimension dans les projets d'aménagement portés par la Ville, par exemple lors de diagnostics en marchant – afin d'adapter ce qui doit l'être. A noter que concernant l'éclairage public, les aspects écologiques et économiques doivent être pris en compte.

➤ *L'intégration des citoyens dans l'action publique en faveur de la sécurité*

Directement concernés par les politiques publiques de leurs territoires, les habitants peuvent contribuer à la sécurité.

La Ville de Lamballe-Armor, dans la continuité des divers consultations publiques menées accorde une grande importance à l'implication des citoyens dans l'action publique. Leurs avis et contributions sont notamment recueillis via des questionnaires disponibles en ligne.

Par cette démarche, il convient de renforcer la capacité des institutions à rendre compte des actions menées. Ensuite, il s'agit de mobiliser les habitants, dans les moments clés d'un projet, d'une action (conception, mise en œuvre, évaluation) afin de bénéficier de leur expertise d'usage.

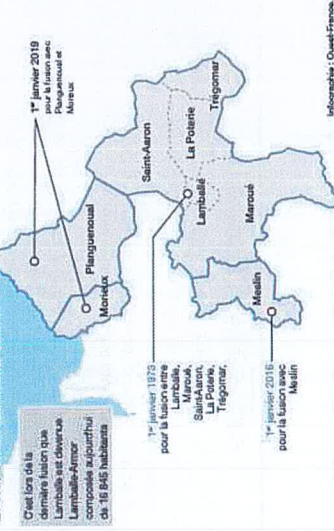
Il s'agit notamment de solliciter les habitants dans une démarche participative :

- en favorisant une mixité et une représentativité à l'image du territoire communal.
- en poursuivant le recours aux diagnostics en marchant.
- en encourageant la sensibilisation et la formation des habitants aux enjeux de sécurité.
- en valorisant les engagements dans le champ de la prévention de la délinquance et dans un cadre méthodologique.
- en instituant des temps d'échanges entre Ville et habitants autour de la sécurité.
- en intégrant des habitants dans les instances existantes et créées suite à cette STSPD.

Caractéristiques géographiques, économiques, démographiques du territoire de Lamballe-Armor

Lamballe-Armor est la troisième ville la plus importante des Côtes d'Armor, avec environ 17000 habitants. La physiologie de la ville s'est modifiée ces dernières années, jusqu'à correspondre à un territoire de 130 km². En effet, la ville comprend plusieurs bourgs suite aux évolutions de la commune vers une commune nouvelle.

Évolution de Lamballe-Armor

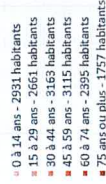


Du point de vue géographique, la commune est dotée d'un accès au littoral, de terres agricoles, de terrains industriels et de plusieurs points de concentration urbaine.

Concernant la démographie : la population de Lamballe-Armor est vieillissante. Les graphiques suivants ont été réalisés grâce aux données de l'INSEE.

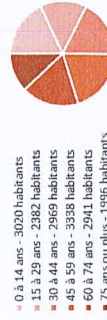
Importance relatives des différentes classes d'âge à Lamballe-Armor en 2010

Nombre total d'habitants : 16022



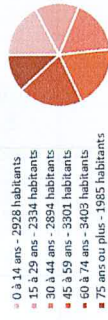
Importance relatives des différentes classes d'âge à Lamballe-Armor en 2015

Nombre total d'habitants : 16647



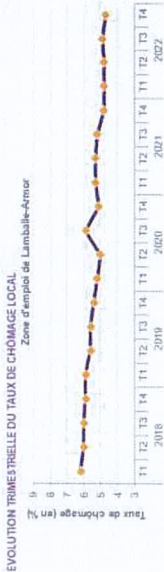
Importance relatives des différentes classes d'âge à Lamballe-Armor en 2021

Nombre total d'habitants : 16845



Entre 2010 et 2021, la part des Lamballe-Armoricains âgés de 60 à 74 ans est passée de 14,9 % à 20,2 %, soit une augmentation de 5,3 points.

Pour ce qui est de l'économie, le taux de chômage est relativement bas.



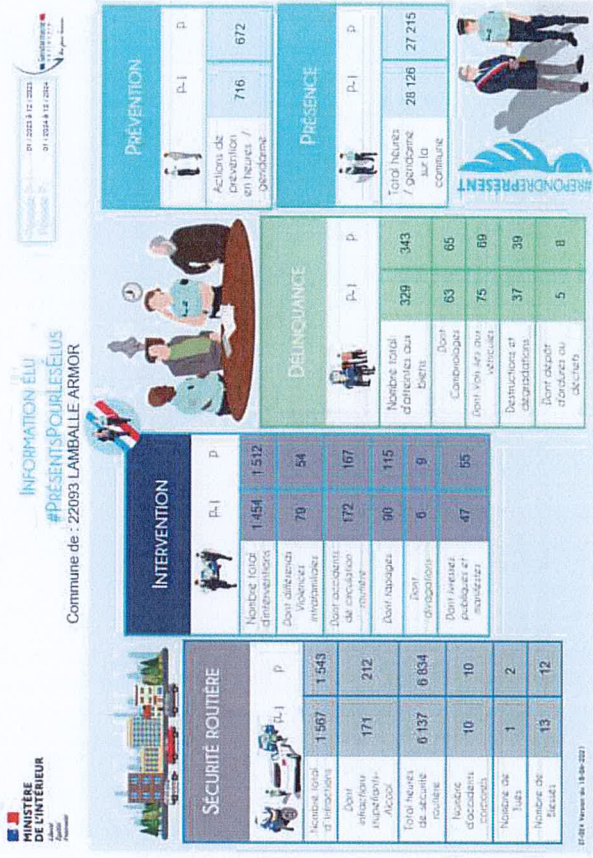
Source : France Travail.

Concernant la qualité des emplois, le territoire est marqué par la prégnance des contrats courts. En 2023, sur le territoire de la Ville, 48% des offres d'emploi diffusées par France Travail concernent des emplois durables (c'est-à-dire des contrats de plus de six mois). A l'échelle nationale, ce chiffre est de 60%. (Source : France Travail)

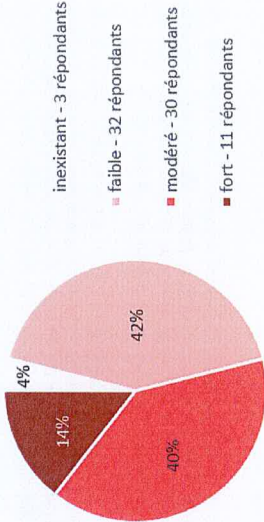
Le dynamisme économique du territoire constitue un atout majeur. Il génère également un afflux de population nouvelle, attirée par la facilité d'accéder à un emploi rapidement. Cette population peut se retrouver en difficulté dans l'accès aux droits, à la santé ou encore à un logement.

La géographie de la Ville présente l'avantage de ne pas concentrer les difficultés socio-économiques en un point du territoire. Les difficultés ne se retrouvent pas en une seule zone. Pour cette raison, la Ville n'a pas de Quartiers prioritaires Politique de la Ville. La pauvreté et la précarité sont moins importantes et surtout moins concentrées dans l'espace qu'ailleurs. De ce fait, il n'y a pas non plus de quartier de la commune qui soit particulièrement plus dangereux que les autres.

Insécurité et délinquance à Lamballe-Armor



Nombre de personnes estimant que le niveau d'insécurité est ...



Données issues de la consultation citoyenne menée via le site jeparticipe.bzh en décembre 2024.

Le Conseil Local pour la Sécurité et la Prévention de la Délinquance

Cette instance existe depuis plus de vingt ans, elle permet aux professionnels, élus impliqués sur la question de se rencontrer et de travailler de concert. Le Conseil Local pour la Sécurité et la Prévention de la Délinquance regroupe les collectivités (Ville, Agglomération, Département), les forces de sécurité intérieure (Police municipale, Gendarmerie nationale), la Préfecture, le Gendarmerie, l'Education Nationale et de nombreuses associations engagées pour le vivre-ensemble. L'objectif est de réaliser une veille constante des événements impactant la sécurité du territoire pour déployer des réponses appropriées.

Evolution Réglementaire :

La loi du 25 mai 2021 pour une sécurité globale abaisse le seuil d'obligation de mise en place un CLSPD à 5 000 habitants au lieu de 10 000, prévu par la loi du 5 mars 2007.
L'article L. 132-4 du code de la sécurité intérieure dispose par ailleurs que dans les communes de plus de 15 000 habitants, le maire charge un membre du conseil municipal ou un agent public territorial du suivi, de l'animation et de la coordination des travaux du CLSPD.

Source : Légifrance.

Le volet préventif des CLSPD est très important et révèle une certaine conception de la sécurité, tournée sur une anticipation de potentielles situations de violence grâce à un contact privilégié avec les habitants (notamment les jeunes). C'est le travail de terrain des partenaires du CLSPD qui permet de mener cet effort sur le long terme.

Le CLSPD fonctionne par groupes de travail coordonnés par la Ville, qu'il est possible de réunir pour discuter de thématiques particulières :

- *Le comité de gestion des espaces publics.* Inspiré de la méthodologie de la gestion urbaine et sociale de proximité, cet organe a vocation à échanger sur les problématiques de sécurité rencontrées au quotidien par les partenaires de la Mairie pour ajuster l'action publique menée par la collectivité. Conçu pour être modulable en fonction des partenaires concernés, cette instance peut notamment mobiliser les forces de l'ordre et le directeur général des services et des représentants des habitants.

- *Le Groupe Prévention jeunesse (11-25 ans).* Les conseillers principaux d'éducation et directeurs des deux collèges et des deux lycées du territoire, la MIC, la Structure Info Jeunesse de Lamballe Terre&Mer, la Mission Locale se réunissent régulièrement lors d'une réunion où sont également représentées la Police municipale et la Gendarmerie. Cela permet d'échanger sur l'actualité des établissements, de se coordonner pour mener à bien des actions de prévention, de faire remonter des cas particuliers d'incivilité ou de comportements insécurisants.

- *Le Groupe Violences Intra Familiales (V.I.F) et Violences Sexistes (V.S.S).* Cette instance de travail a pour vocation d'échanger sur ces thématiques avec les acteurs concernés. L'objectif est de pouvoir coordonner des actions de prévention/sensibilisation en fonction des besoins repérés.

- *PARADS.* Il s'agit d'une instance créée pour faciliter l'interconnaissance entre professionnels afin d'échanger des informations sur leur activité, leur actualité, leurs dispositifs. Ce groupe est piloté par le CCAS.

- *E.T.I.C.S :* L'acronyme signifie « échanges et transmission d'information à caractère social ». Il s'agit d'une instance locale d'échanges au sujet de situations sociales complexes nécessitant un partage d'information et une analyse croisée. Ce groupe est également portée par le CCAS qui garantit l'échange d'information.

Pour les instances PARADS et E.T.I.C.S, de nouvelles conventions seront éditées et réactualisées lors de la mise en œuvre de la nouvelle STSPD.

AXE 1

AGIR EN FAVEUR DU RESPECT DES OBLIGATIONS EN MATIERE DE SALUBRITE PUBLIQUE

La salubrité est un élément fondamental de l'ordre public. Promouvoir un usage sain et respectueux des espaces collectifs revient à agir sur la façon dont les habitants perçoivent leur cadre de vie.

Certains enjeux sanitaires dépendent directement de l'entretien des espaces publics, notamment en ce qui concerne la gestion des déchets et la prévention du développement des nuisibles. Préserver l'image de la Ville est essentiel pour encourager et mettre en lumière l'action culturelle, sportive, associative et économique du territoire.

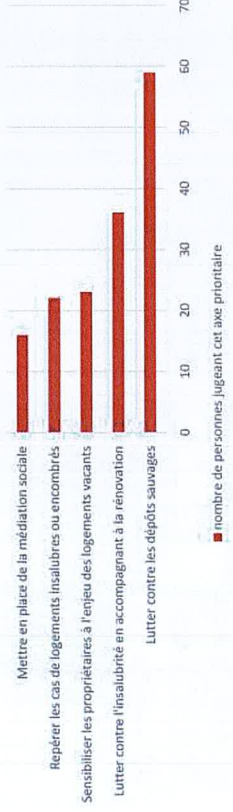
Les enjeux de salubrité sont des sujets de sécurité. L'action de la Mairie vise tant à prévenir la délinquance qu'à rendre le territoire agréable et rassurant. Si le fait de voir des débris ou des saletés devant chez soi crée une sensation de malaise, cela décourage ainsi un usage sain et apaisé de l'espace public. Or un tel usage favorise en retour le sentiment de sécurité des usagers concernés.

De manière générale, la salubrité et le sentiment de sécurité conditionnent la façon dont les espaces sont vécus. Au-delà de la préservation de l'espace public, une action en faveur d'un habitat sain participe de cet effort pour la protection du cadre de vie des Lamballe-Armoricains.

L'impact de la salubrité sur le sentiment de sécurité transparaît dans les remarques faites régulièrement aux travailleurs des services municipaux. L'importance de cet enjeu ressort également de la consultation organisée en décembre 2024 pour recueillir l'avis des habitants sur la sécurité à Lamballe-Armor.

L'accès à un environnement propre n'est pas le même pour tous, en fonction de la zone géographique habitée. Favoriser la salubrité publique revient à lutter contre une inégalité entre territoires. Chacun a le droit de se sentir protégé dans un espace de vie sain.

Axes prioritisés par les répondants



Données issues de la consultation citoyenne menée via le site jeparticipe.bzh en décembre 2024.

FICHE ACTION 1 Lutter contre les dépôts d'ordures sauvages

DEFINITION

Par dépôts d'ordures sauvages, on entend qualifier les incivilités qui consistent en un abandon de déchets ou d'encombrants sur la voie publique, sans dépôt conforme aux règles instaurées par la collectivité en charge de la compétence déchets ménagers.

- Cela revient à manquer de respect aux personnes qui travaillent à maintenir la ville propre, au sein des services de Lamballe-Armor ou de Lamballe Terre & Mer.
 - Cela revient également à aggraver le risque de développement des populations de nuisibles (rats, pigeons, chats...) en zone urbaine.
 - Il s'agit d'un problème du point de vue écologique. Si des déchets sont déposés sur le sol sans être mis en sac, ou si un sac se déchire, les débris sont susceptibles de s'éparpiller et de polluer la ville et les territoires qui l'entourent de manière durable. Le littoral peut en être affecté.
 - L'image de la ville est altérée, ce qui à long terme peut avoir des conséquences sur son économie (difficultés des secteurs touristiques, commerçants).
 - Enfin cela altère la façon dont les habitants jouissent de leur cadre de vie, en rendant leur environnement quotidien moins agréable.
- Cet enjeu constitue une priorité de l'action des services de la municipalité.
- Concernant les coûts de la politique d'entretien des espaces publics :
- ➔ La Ville consacre 6,2 millions d'euros à la gestion du patrimoine, à la voirie et à l'urbanisme en 2024. C'est 22% de son budget.
 - ➔ L'Agglomération consacre 13,5 millions d'euros à la gestion des déchets, soit 13% de son budget.

Dans le cas où des déchets seraient mal jetés, les services ont mis en place plusieurs dispositifs pour inciter à trier et à gérer ces déchets en respectant les règles établies :

- Les ambassadeurs de tri ont pour mission d'aller vers les habitants pour les accompagner dans leur pratique du tri sélectif et pour les inciter à sortir leurs poubelles et sacs au bon moment.
- La pratique du refus d'enlever : les sacs jaunes présentant des déchets manifestement non recyclables (les sacs sont transparents) sont parfois munis d'une étiquette indiquant que le mauvais usage des sacs n'est pas conforme aux obligations des habitants. L'équipe de ramassage laisse alors le sac sur place.
- Enfin, dans le cas où une personne est surprise en train d'abandonner ses déchets, il est possible de la verbaliser.

La ville doit se doter de nouveaux moyens pour faire face aux dépôts d'ordures sauvages.

Il s'agit en effet de l'enjeu de salubrité qu'il convient de traiter en priorité, d'après la consultation menée en décembre 2024 pour recueillir l'avis des Lamballe-Armoricains.

- Les médiateurs sociaux recrutés début 2025 auront une action d'accompagnement des usagers. Ils pourront faire le lien avec les riverains à proximité d'un point où est identifié un problème récurrent de dépôts d'ordures sauvages, pour essayer de savoir qui est à l'origine des incivilités, ou pour parler avec les habitants de la nécessité de respecter les règles et solliciter au besoin la Police municipale.

Il sera possible pour les médiateurs d'accompagner les ambassadeurs de tri, d'être présents avec eux sur le territoire de la Ville après la collecte de déchets recyclables du mercredi. Cela leur permettra de réagir en cas de problématiques déchets.

➔ Voir dispositif transversal : médiation sociale

- L'usage de la vidéoprotection doit également servir à dissuader les incivilités. Dans les zones où les dépôts sauvages ne sont pas le fait des riverains mais de personnes extérieures au quartier, qui passent en voiture déposer leurs sacs, il peut être intéressant de déployer des caméras spécialement conçues pour la lecture de plaques d'immatriculation.

➔ Voir dispositif transversal : vidéoprotection

Partenaires concernés :

- Service de Gestion du Patrimoine (LA)
- Service Gestion des Déchets (LT&M)
- Police Municipale
- Service Action Sociale et Citoyennes - Médiateurs sociaux
- Bailleurs sociaux

EVALUATION

- Constat des services de gestion des déchets et du patrimoine.
- Difficultés des bailleurs sociaux en termes de maintien de la propreté aux alentours et dans les logements.
- Le cas échéant, nombre d'interpellations établies grâce à la vidéoprotection suite à des infractions aux règles en place concernant la gestion des déchets.

FICHE ACTION 2 Lutter contre l'insalubrité des logements

➔ Concerne également les personnes présentant des vulnérabilités psychiatriques, en ce qui concerne les logements encombrés et les syndromes de Diogène : voir aussi fiche-action 13.

L'insalubrité d'un logement peut être liée aux façons de l'habiter, ou à un manque d'entretien imputable au propriétaire. Les risques pour la santé qui en découlent sont liés :

- à la température du logement,
- à la qualité de l'air qu'on y respire,
- aux équipements afférents à l'électricité et à l'eau courante,
- à une absence de travaux dans des situations où le sol, les murs ou le plafond sont dégradés.

L'article 4 de la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion définit la notion d'habitat indigne : « Constituent un habitat indigne les locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé. »

➔ Concernant les situations d'insalubrité liées à la façon dont les habitants occupent le logement, les bailleurs jouent un rôle précieux pour repérer ces situations et entrer en contact avec les habitants concernés. Les problèmes peuvent être signalés par un voisin, ou par quelqu'un venu effectuer de menus travaux – un membre des équipes techniques par exemple.

➔ Concernant les situations d'insalubrité liées à un défaut de prise en charge par les propriétaires, le repérage est rendu difficile par la réticence de nombreux locataires à signaler le manque de travaux ou de soin dont leur logement souffre. En effet, ils pensent que cela équivaut à une dénonciation et estiment que cela risque de les désavantager dans la relation qu'ils entretiennent avec leur bailleur. Il importe de communiquer sur le fait que l'action publique se donne pour objectif d'accompagner à la rénovation : l'aide doit prévaloir sur la répression des comportements. Cela étant posé, si un propriétaire met durablement en danger son locataire en ne faisant pas correspondre le logement à des critères de décence, sa responsabilité peut être engagée.

Ce sont parfois les professionnels engagés dans le domaine social (au CCAS, au Département) qui détectent des situations de logements insalubres ou encombrés – notamment lors de visites à domicile.

La Ville et l'Agglomération, ainsi que leurs partenaires, sont engagés sur la question de la salubrité des logements.

➢ Dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU), des incitations financières sont mises en place par le service logement.

Lamballe Terre & Mer décide de mettre en place un dispositif d'aides financières complémentaires à celles de l'anah en direction des propriétaires occupants, des propriétaires bailleurs et des copropriétés :

Type de ménage	Propriétaire occupant		Travaux d'adaptation (Handicap, perte d'autonomie)		Habitat indigne ou très dégradé	
	Rénovation énergétique		Taux		Plafond de l'aide	
	Taux	Plafond de l'aide	Taux	Plafond de l'aide	Taux	Plafond de l'aide
Très modeste	5%	2 750 €	10%	2 200 €	20%	14 000 €
Modeste	10%	5 500 €	10%	2 200 €	20%	14 000 €
Prime Sortie de passoire énergétique	2 000 €					

Propriétaire bailleur	
Type d'aide	Plafond de l'aide
Habitat très dégradé	16 000 €
Habitat dégradé	12 000 €
Autonomie	6 000 €
Rénovation énergétique	3 000 €
Prime Inter médiation locative	5 000 €

Copropriété	
Aide complémentaire	1 500 €

- Outre cet accompagnement, dans le cadre de son programme « Petite ville de demain », la Ville en partenariat avec la Communauté d'Agglomération va débiter en avril 2025 une expérimentation du permis de louer. Le principe est de délivrer une autorisation de louer à des propriétaires bailleurs dont le logement constitue une résidence principale pour le locataire. Les logements des bailleurs sociaux, les résidences secondaires et les locations étudiantes ne sont pas concernés. La décence du logement est une condition de l'octroi de cette autorisation.

Partenaires impliqués :

- Bailleurs sociaux
- Service habitat (LTM)
- Chargée de projet Petite Ville de Demain
- CCAS, CIAS

EVALUATION

- Évolution du nombre de signalements de logements insalubres – à interpréter en fonction de l'ancienneté des cas en question. Le but est d'endiguer l'insalubrité des logements en repérant les problèmes qui jusqu'ici n'étaient pas signalés.
- Niveau d'acceptation du permis de louer.

DEFINITIONS

Qu'entend-on par conflit d'usage ?

Un conflit d'usage résulte de la volonté pour plusieurs acteurs d'utiliser une ressource ou un espace sans qu'il soit possible de concilier ces différentes occupations et utilisations : il y a alors une concurrence pour accéder à cet espace ou à cette ressource. Les conflits d'usage peuvent impliquer des acteurs différents :

- il peut s'agir d'un conflit entre les pouvoirs publics et une entreprise (par exemple lorsqu'un projet d'aménagement du littoral est incompatible avec la pêche ou la conchyliculture),
- il peut s'agir d'un conflit entre personnes (par exemple pour occuper un lieu précis, ou pour se servir de certains communs (city stade, banc...))

Qu'entend-on par conflit de voisinage ?

Un conflit de voisinage concerne des personnes ou des entreprises occupant des logements ou locaux voisins. Le conflit porte alors sur les façons d'habiter et d'utiliser les lieux : sur des nuisances sonores ou olfactives, sur la présence gênante d'animaux, sur des déchets ou des encombrants ...

(/!) A noter qu'il n'est pas question ici de conflits intrafamiliaux. Néanmoins, ce point fait également l'objet d'actions de gestion et de prévention. Concernant la protection des femmes et des enfants et les risques auxquels ils sont exposés dans leur foyer, voir l'axe 3 de la présente stratégie, relatif à la prévention.

Détecter et prendre en charge ces conflits

Lorsqu'aucune partie prenante n'enfreint manifestement la loi, il est impossible de contraindre les usagers. Certains conflits s'ancrent dans le temps.

Concernant la détection de ces situations, ce sont parfois les parties prenantes au conflit qui signalent le problème à la Police municipale, au CCAS ou à la Gendarmerie. Certains cas sont également signalés aux maires des communes déléguées, ainsi qu'aux bailleurs sociaux. Pour les forces de l'ordre, en l'absence de véritable délit (insultes, menaces, intimidation), il est possible d'inciter les parties prenantes à conserver leur calme, mais également de les orienter vers le conciliateur de justice.

A Lamballe-Armor, une conciliatrice de justice, tient des permanences tous les premiers et troisièmes mardis du mois. Pour y accéder, il est nécessaire de prendre rendez-vous auprès de la mairie. Le recours à la conciliation est gratuit. L'objectif est de trouver une solution à l'amiable, sans aller jusqu'à une action judiciaire.

Lorsque les conflits concernent des habitants du parc social, les bailleurs sociaux peuvent également aller vers les usagers en conflit pour rechercher une solution sans avoir recours au Tribunal.

Si le recours à la Police et à la Gendarmerie est nécessaire en cas de situation dangereuse et urgente, il sera également possible pour les usagers de faire appel aux médiateurs sociaux pour avoir des échanges devant témoins, et bénéficier de la présence d'un tiers afin d'éviter les situations d'escalade.

AXE 2 FAVORISER LA COHABITATION SUR LES ESPACES PUBLICS

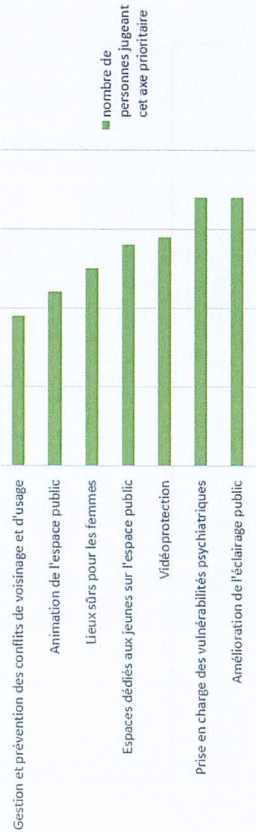
L'appartenance à un territoire partagé fonde la citoyenneté, et ce à toutes les échelles. Partager ce territoire passe par son activité professionnelle, par ses loisirs ou ceux de ses enfants, ou par un engagement bénévole.

La sécurisation de l'espace public est une condition *sine qua non* de sa fréquentation et de son bon usage. Une commune dynamique sur les plans culturel et sportif permet à ses habitants de se retrouver sur l'espace public. Il devient ainsi agréable d'être hors de chez soi, chacun peut s'y sentir à sa place et en sécurité. A l'inverse, un territoire peu animé crée parfois un sentiment de vulnérabilité de ses usagers, lorsque ceux-ci se retrouvent seuls sur l'espace public, quand bien même il n'y a que peu de risques d'être victime d'un acte malveillant.

L'animation des espaces partagés est donc essentielle. Tous ne sont pas égaux face aux risques et l'action publique doit prendre en compte et viser les publics les moins sécurisés, notamment les femmes.

Les incidents susceptibles de survenir sur l'espace public peuvent être des actes malveillants commis par des personnes inconnues de la victime, mais contrairement à certaines représentations, ce type de problème est relativement rare. L'action des forces de sécurité intérieure à Lamballe-Armor révèle la prégnance de situations de conflits qui perdurent entre des usagers qui se connaissent. Prévenir et gérer ces situations est un point essentiel de l'action en faveur de la cohabitation.

nombre de personnes jugeant cet axe prioritaire



Données issues de la consultation citoyenne menée via le site jeparticipe.bzh en décembre 2024.

- Sont impliqués sur le sujet :
- la Police municipale
 - la Gendarmerie nationale
 - le CCAS
 - les médiateurs sociaux
 - les bailleurs sociaux
 - la conciliatrice de justice
 - Penthièvre Actions

EVALUATION

- Nombre de conflits rapportés à la Police municipale, à la Gendarmerie, à la conciliatrice de justice, aux médiateurs sociaux.
- Caractère plus ou moins durable et complexe de ces situations.

FICHE ACTION 4 Organiser des animations culturelles et sportives sur l'espace public.

L'organisation d'événements et de regroupements sur la voie publique doit permettre aux habitants de s'approprier leur quartier.

Plusieurs sortes d'événements peuvent être organisés : spectacles, événements sportifs, repas ou collations. La Ville dispose de plusieurs services et équipements dédiés à la culture et ayant un public d'habituels : la bibliothèque, le Quai des Rêves.

Une action portée par les bailleurs sociaux peut permettre de toucher les gens au plus proche de chez eux. L'objectif est de toucher les habitants des quartiers les moins favorisés, en déployant une action publique proche de chez eux, pour faire sortir les plus jeunes et leurs parents. Des actions sont régulièrement menées par les bailleurs sociaux.

A noter que pour faciliter l'usage de l'espace public par tous, jusqu'au soir, il convient que la Ville ajuste et améliore son système d'éclairage public.

Afin de créer du lien social à l'échelle de la Ville, d'un quartier en créant un sentiment de sécurité, diverses associations mènent des actions conviviales en faveur de l'interconnaissance culturelle. Les retours sont par ailleurs très positifs.

Ce type d'initiative permet de diminuer les préjugés et de faciliter le partage des espaces communs.

Poursuivre cet effort d'animation revient à mobiliser plusieurs services et partenaires :

- Le service de Lamballe-Armor dédié à l'action culturelle, notamment la bibliothèque et le Quai des Rêves
- Les associations sportives du territoire
- Le service de la Vie associative de Lamballe-Armor (notamment pour avoir accès aux équipements et aux salles du territoire)
- Le service des sports
- Penthièvre Actions
- MIC

EVALUATION

- Nombre d'événements organisés
- Types de publics rencontrés. Le but est notamment d'impliquer des femmes en leur permettant de sortir le soir.

FICHE ACTION 5 Rendre la rue plus sûre pour les femmes et les filles

Nous ne sommes pas tous égaux face à l'insécurité et concernant l'accès à l'espace public. Les femmes et les filles sont beaucoup plus susceptibles d'être victimes de violences physiques ou verbales, dans l'espace public comme dans l'espace privé.

A noter que le fait d'adresser des propos agressifs et sexistes est considéré comme une agression dans le droit français, même si aucun contact physique n'a lieu. Le caractère offensant, intimidant ou menaçant d'un mot constitue le caractère illégal de ce que le législateur regarde comme une agression sans contact. C'est la répétition de ces atteintes qui constitue en droit le harcèlement. Le législateur français a également établi le caractère illégal de l'outrage sexiste, en 2018. Initialement constituée comme une contravention, cette atteinte est devenue un délit en 2023.

D'après les chiffres publiés par l'Insee en 2020, 81% des femmes en France ont déjà été victimes de harcèlement sexuel dans les lieux publics. Ce chiffre alarmant concernant la sécurité des espaces partagés ne doit pas faire oublier que le foyer est statistiquement le lieu le plus dangereux pour les femmes.



Les victimes ou les témoins de harcèlements ou d'autres violences sexistes et sexuelles peuvent appeler le 3919, numéro vert géré par la Fédération nationale Solidarité Femmes, association reconnue d'utilité publique.

Concernant les violences intra-familiales, se reporter au troisième axe de la présente stratégie.

En ce qui concerne la possibilité pour les femmes et les filles de sortir dans les rues et d'occuper les espaces publics en se sentant aussi sécurisées que les hommes, plusieurs pistes d'action existent.

- ❖ Le dispositif « Demandez Angela » peut être une réponse à adapter aux besoins du territoire. L'objectif de ce dispositif est de repérer et de visibilité certains lieux pour qu'une victime de violences sexistes et sexuelles puisse s'y réfugier. Les personnes accueillant du public dans le lieu en question (qu'il s'agisse de commerçants, de personnels d'une structure sportive, de guichetiers d'une salle de spectacle...) sont formés à l'accueil d'une victime : comment la mettre en sécurité, la rassurer, contacter les forces de l'ordre. Un macaron est alors apposé sur la vitrine du lieu. Des expérimentations similaires sont en cours sur le territoire départemental.

Il est possible de mettre en place certaines activités sportives à destination des femmes sur l'espace public.

Il convient de mettre en avant le rôle des témoins de situations de harcèlement. Des formations peuvent être mises en place concernant la façon dont il convient de réagir pour porter assistance à une victime sans se mettre en danger. D'après l'Observatoire national des violences faites aux femmes, 86% des témoins de harcèlement ne savent pas comment réagir.

Enfin, communiquer sur le dispositif des médiateurs sociaux doit permettre aux victimes de savoir qui appeler pour se protéger en cas de situation intimidante ou dangereuse, quand on sait que l'action des forces de l'ordre peut être difficile à solliciter – par crainte de représailles ou d'une escalade des tensions.

Les partenaires à mobiliser sur cette question sont

- Le service des sports
- Le Quai des Rêves
- Le CIDFF
- Les commerçants, notamment via l'association Les vitrines de Lamballe
- Les médiateurs sociaux (voir fiche moyen)
- La Police municipale
- La Gendarmerie nationale

EVALUATION

- Nombre d'événements permettant aux femmes d'investir l'espace public.
- Des concertations pourraient être menées à intervalle régulier pour interroger la façon dont elles perçoivent l'espace public.

FICHE ACTION 6 Agir en faveur de la sécurité routière

L'insécurité liée à la voiture est relativement importante à Lamballe-Armor, avec 1567 infractions constatées par la Gendarmerie en 2024, dont 171 sont liées aux stupéfiants et à l'alcool. La problématique routière rejoint ces enjeux de santé. La responsabilisation de chaque conducteur ne passe pas uniquement par l'action répressive ou par les cours conditionnant l'accès au permis de conduire, elle est l'affaire de tous et doit donner lieu à des séances de sensibilisation destinées aux conducteurs mais aussi aux passagers de véhicules, aux cyclistes, aux usagers de trottinettes électriques, aux potentiels témoins d'un accident ...

La Gendarmerie nationale et la Police municipale mènent au collège et au lycée des actions de prévention en ce sens. Au collège, l'accès de tous les élèves à deux séances de sensibilisation est obligatoire au moment du passage des attestations scolaires de sécurité routière (ASSR) 1 et 2 (obtenues en 5^{ème} et 3^{ème}). A noter que l'obtention de ce titre est obligatoire pour tous, et conditionne le passage du brevet de sécurité routière (BSR) pour ceux qui par la suite souhaitent conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger.

Concernant ceux-là, la Police municipale peut effectuer des contrôles préventifs : les équipements de sécurité et de réglementation obligatoires font l'objet d'une vérification, sans qu'un manquement ne donne lieu à une contravention. Ce peut être une bonne manière de rappeler la nécessité des gants, de phares fonctionnels, d'un pot d'échappement suffisamment insonorisant. Il est alors question de sécurité et de tranquillité.

Les personnels d'encadrement des lycées soulignent que de nombreux élèves conduisent une voiture – le permis de conduire étant désormais accessible à partir de 17 ans.

Des outils de signalisation peuvent être distribués (catadioptrés, bandes réfléchissantes, lumières de vélo). Des compagnies d'assurance peuvent mettre à disposition ces outils. Il peut être difficile de convaincre un collégien de porter un gilet réfléchissant, mais il est utile de lui rappeler d'allumer sa lumière de vélo – d'autant plus que cette mobilité est à encourager pour pousser les adolescents à faire du sport et à s'autonomiser.

Il convient également de conduire des actions de prévention routière à destination des aînés.

L'aménagement de la voirie est nécessaire pour promouvoir l'usage de ce moyen de transport et assurer la sécurité des élèves. Ces aménagements sont inscrits dans le plan vélo notamment.

- Les acteurs impliqués dans la prévention routière sont
- La Police municipale
 - La Gendarmerie nationale
 - La branche prévention de certaines compagnies d'assurance
 - La Mission locale
 - L'Education nationale.

EVALUATION

- Remontée des personnels de l'éducation nationale et de la Police municipale.
- Nombre d'heures dédiées par les gendarmes à la prévention routière.
- Nombre d'infractions au Code de la route constatées par la Gendarmerie.

AXE 3

PREVENTION : AGIR DES LE PLUS JEUNE AGE

Anticiper l'apparition de la violence sous toutes ses formes implique de mener un travail de prévention de longue haleine. Former les plus jeunes à devenir des citoyens autonomes, empathiques et capables de faire preuve de responsabilité implique de mener des actions de prévention de natures différentes : sécurité routière, santé psychologique, santé sexuelle, prévention du harcèlement, prévention et détection des violences intrafamiliales...

La Ville de Lamballe-Armor est très engagée sur les sujets de protection, de responsabilisation et d'autonomisation des plus jeunes. De nombreux partenaires sont impliqués pour que les situations de fragilité soient traitées le plus en amont possible et ne donnent pas lieu à des abus violents.

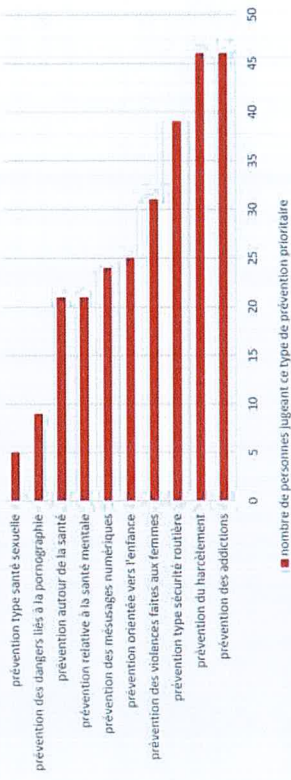
La jeunesse est un âge clé en ce sens : il s'agit d'intervenir alors que les jeunes participent à leurs premiers temps festifs collectifs, au moment où ils commencent à avoir accès à des consommations dangereuses, et dans un contexte où ils apprennent à se situer par rapport aux autres, dans leur vie quotidienne comme sur internet.

Si la prévention trouve dans l'institution scolaire un cadre particulièrement adapté pour toucher un grand nombre de jeunes, de très nombreux acteurs agissent aux côtés de l'Education nationale pour faire passer des messages aux jeunes dans et en dehors des cours.

Un des enjeux de la prévention à l'école est de construire une continuité entre les différents niveaux scolaires, de la maternelle au lycée. Tous les acteurs de la prévention s'accordent pour souligner qu'il est important de répéter les messages à destination des enfants et des adolescents, en construisant des séances à plusieurs moments de la scolarité.

Cet axe thématique fait l'objet d'une très forte transversalité avec le Projet Educatif De Territoire (PEDT) conduit par le service action éducative de la Ville de Lamballe-Armor. Ce projet a fléché deux axes qui s'inscrivent pleinement dans les ambitions de la STSPD : La lutte contre les discriminations et le développement du pouvoir d'agir des enfants.

nombre de personnes jugeant ce type de prévention prioritaire



Données issues de la consultation citoyenne menée via le site jeparparticipe.bzh en décembre 2024.

FICHE ACTION 7 Prévenir les mésusages des écrans

Un usage abusif, mal encadré des écrans par des enfants très jeunes peut avoir toutes sortes de conséquences néfastes :

- Sur le développement cognitif de l'enfant
- Sur sa santé mentale (s'il est exposé à des images choquantes, violentes)
- Sur son rapport à la vérité (en cas d'exposition à des mensonges en ligne, à des théories du complot)
- Sur son intégrité et sur la qualité de ses relations présentes et futures (en cas d'exposition à des contenus racistes ou discriminant, ou d'accès à la pornographie)
- Sur sa sécurité (en cas de contact avec des individus malveillants)
- Sur son droit à la vie privée (en cas de publication sur internet d'images ou de vidéos où il peut être reconnu).

Il est difficile de conseiller aux parents de bloquer tout accès aux écrans pour leurs enfants, dans la mesure où à partir d'un certain âge, le numérique est accessible à l'école, ou via le téléphone portable de camarades de classe par exemple. Si une interdiction totale de la télévision est des écrans est souhaitable pour les moins de trois ans, par la suite, il s'agit surtout d'en encadrer l'usage.

Des interventions sont menées à l'école, notamment par l'association e-enfance, qui déploie le dispositif Super-héros du net. Des personnels municipaux se sont formés afin de conduire ce dispositif en interne. Cet outil d'éducation à l'empathie et au respect développe la responsabilité des enfants et leur prodigue des conseils pour contribuer à leur sécurité. Cette association est également mobilisée par le service Action éducative pour sensibiliser les parents de jeunes enfants, lors d'ateliers.

Les établissements scolaires travaillent en étroite coopération avec les acteurs du secteur jeunesse. Le collège Simone Veil organise par exemple la Nuit des écrans, avec les acteurs de la prévention investis sur la question. L'événement est ouvert aux élèves mais est avant tout destiné aux parents.

Au sein des lycées, la Structure Info Jeunes tient des permanences dans la cour de récréation durant les temps de pause. L'association France Addictions, en charge des Consultations Jeunes peut être présente pour informer les jeunes de l'existence et de l'utilité de ce dispositif. Le but est de permettre aux jeunes de s'interroger sur leurs consommations ou celles de leurs proches, en leur donnant la possibilité de s'engager dans un parcours de soin en addictologie.

La prévention des mésusages passe également par une promotion des bons usages des écrans, via de l'éducation aux médias et à l'information déployée dans le cadre scolaire, ou à la MJC.

L'enjeu pour la Ville est de poursuivre cet effort qui vise à toucher tant les élèves que leurs parents, pour prévenir les situations d'exclusion, de fragilité psychologique, de problèmes de développements ou de mises en danger liées aux écrans.

Les acteurs qui se mobilisent pour faire face à ce problème sont

- Les établissements scolaires du territoire
- Le service action éducative
- La bibliothèque municipale
- E-enfance
- La Structure Info Jeunesse
- France Addictions
- La Maison des Jeunes et de la Culture
- L'association Liberté Couleurs

EVALUATION

Le ressenti des personnels de l'Education Nationale permet d'évaluer la façon dont les pratiques des jeunes évoluent sur la question des écrans dans l'ensemble – même si certaines questions sont difficiles à détecter, notamment concernant le cyberharcèlement ou les dégâts liés à la pornographie.

FICHE ACTION 8 Prévenir et repérer les violences intra-familiales

LES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

En 2023, les forces de sécurité intérieure ont enregistré :

- 93 victimes de féminicides,
- 319 victimes de tentatives de féminicides,
- 773 femmes victimes de (tentatives de) suicides suite au harcèlement par (ex-)conjoint.

Au total, 1 185 femmes ont été victimes de (tentatives de) féminicides au sein du couple, directs ou indirects en 2023.

Source : base des victimes de crimes et délits, SSMSI, ministère de l'Intérieur.

Depuis 2020 et l'épisode de confinement lié au COVID 19, l'importance du phénomène des violences intra-familiales est apparu clairement et a fait de cet enjeu de sécurité une priorité de l'action publique.

En moyenne, le nombre de femmes âgées de 18 ans et plus qui, en 2022, ont été victimes de violences physiques, sexuelles et/ou psychologiques ou verbales commises par leur conjoint ou ex-conjoint, est estimé à 373 000 femmes (chiffre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes).

A Lamballe-Armor comme ailleurs, ce phénomène est inquiétant : en 2024, 54 interventions de la Gendarmerie visaient à traiter des situations de violences intrafamiliales – contre 79 en 2023.

Le Gendarmier du Tribunal Judiciaire de St Brieuc mène un travail de fond sur cette question, en animant un comité de pilotage où sont notamment représentés le CHU, le SPIP, les collectivités et plusieurs associations d'assistance aux victimes et de prise en charge des auteurs – notamment l'ADAJ (association départementale des alternatives judiciaires), qui gère un centre de prise en charge d'auteurs de violences conjugales (CPCA).

Le plus difficile, avant la prise en charge et l'orientation des personnes concernées, demeure néanmoins de détecter les situations de violences physiques, sexuelles ou psychologiques. Le phénomène de l'emprise rend très difficile le signalement de la situation par la victime. Les personnels du domaine social, mais aussi les animateurs d'ateliers sportifs ou culturels doivent être en mesure de savoir identifier les signes laissant soupçonner qu'une personne est victime de violence.

Les dispositifs de l'institution judiciaire sont essentiels pour mettre en sécurité une victime. Une ordonnance d'éloignement peut être signée, qui le cas échéant concerne la victime mais aussi ses enfants. Le juge peut par cette ordonnance attribuer l'aide juridictionnelle à la victime, lui attribuer la jouissance du logement, ou l'autoriser à dissimuler son adresse. Dans les cas les plus graves, un téléphone grand danger peut être attribué à la victime. Le bracelet anti-rapprochement peut quant à lui être mis en place dans le cadre d'un contrôle judiciaire.

❖ A noter que les enfants témoins des violences au sein du couple sont considérés comme des victimes.

Une politique cruciale mais difficile à mettre en œuvre en raison des importants moyens qu'elle nécessite concerne le logement. La possibilité d'héberger des victimes de violences existe à

Lamballe-Armor. La mairie dispose à cet effet d'un logement, attribuable pour de courtes périodes. L'association Penthièvre Actions dispose également de logements pouvant servir à héberger des victimes de violences conjugales. Il est souligné par les travailleurs des forces de sécurité intérieure et du Gendarmier qu'il est impératif de garder le secret sur le lieu où est hébergé une victime. S'il n'est pas question, à l'heure actuelle, de mettre des logements à disposition des auteurs de violences à Lamballe-Armor, ceux-ci peuvent bénéficier de l'accompagnement proposé par l'ADAJ.

Pour informer les victimes sur leurs droits, mais également pour prodiguer des conseils juridiques à des couples ou à des familles, le CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles) tient une permanence tous les mois, à la mairie, au même titre que l'association ADALEA, en charge des accompagnements socio-psychologiques des victimes de violences notamment.

Enfin, en amont et concernant les efforts de long terme, la prévention des comportements sexistes dans le cadre scolaire participe d'une construction d'un environnement social sécurisé pour toutes et tous.

Sont engagés sur cette question :

- La Police municipale
- La Gendarmerie nationale
- Les établissements scolaires
- Le Tribunal Judiciaire
- Le CIDFF
- L'ADAJ
- ADALEA

EVALUATION

- Ampleur et gravité des situations signalées aux forces de l'ordre, à la conciliatrice de justice et aux médiateurs.

/!\ Les violences se déroulant dans la sphère intime sont très difficiles à détecter.

FICHE ACTION 9 Lutter contre les discriminations

L'enjeu est d'autant plus important qu'à l'échelle de Lamballe-Armor comme à l'échelle nationale, les racismes et les discriminations liées à l'appartenance confessionnelle ou à l'origine sont globalement en hausse. La persistance de l'homophobie et de la transphobie est également préoccupante.



Crimes de haine et outrages sexistes et sexuels

Actes à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux	
14 900 infractions	+18 % par an depuis 2016 en 2023
Actes anti-LGBT+	
4 600 infractions	+13 % en 2023
Outrages sexistes et sexuels	+14 % par an depuis 2016
3 400 infractions	+19 % en 2023
	+38 % par an depuis 2019

Chiffres du service statistique ministériel de la sécurité intérieure – rapport « Chiffres clés insécurité et délinquance – édition 2024 », concernant l'ensemble du territoire national.
A noter concernant l'outrage sexiste : les femmes commencent à se saisir de la possibilité de porter plainte, depuis la récente création de cette contravention, en 2018. D'où l'importante hausse des infractions constatée.
A noter également : depuis 2024, il ne s'agit plus d'une contravention mais d'un délit.

Si cette évolution alarmante a pu sembler liée au contexte social et géopolitique, ces facteurs n'expliquent pas à eux seuls la montée de l'intolérance.

A Lamballe-Armor, les membres du secteur éducatif déplorent que les propos discriminatoires entendus soient de plus en plus fréquents. Les minorités stigmatisées par les enfants et les jeunes sont souvent des minorités immigrées originaires d'autres pays européens. De nombreuses personnes venant travailler, notamment dans le secteur agro-industriel, constituent une minorité visible, notamment par leurs langues. Dans le cadre scolaire, leurs enfants peuvent être stigmatisés.

Enfin, le sexisme semble avoir cessé de baisser, d'après les personnels éducatifs.

Pour répondre à ces enjeux, les programmes scolaires permettent d'aborder les questions liées à la laïcité et de se familiariser avec les grands monothéismes (programme d'histoire de 5^{ème}), mais c'est aussi l'action des associations engagées sur des sujets de prévention qui permet de travailler sur ces sujets : le Planning familial, Liberté Couleurs. Des séances visant à aborder les notions de respect, de tolérance, de différence sont organisées au profit des élèves.

Les personnels périscolaires et scolaires connaissent la nécessité de s'adresser avec bienveillance à un enfant ou un adolescent victime de discrimination, en créant un espace d'écoute.

Des actions visant à rendre visibles les cultures étrangères représentées à Lamballe pourraient permettre aux habitants et aux élèves de différentes origines de se connaître. Un apéro des nations pourrait être une occasion conviviale de découvrir d'autres cultures souvent trop peu connues sur le territoire.

Des formations à destination des personnels encadrant des jeunes peuvent être organisées pour leur permettre d'orienter au mieux un jeune se questionnant sur son identité de genre.

Sont impliqués sur cette question :

- Les établissements scolaires du territoire
- Le service action éducative
- La bibliothèque municipale
- E-enfance
- La Structure Info Jeunesse
- La Maison des Jeunes et de la Culture
- Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
- L'association Liberté Couleurs

EVALUATION

Le dialogue avec les personnels d'encadrement doit permettre de mesurer l'évolution des mentalités des élèves.

FICHE ACTION 10 Lutter contre le harcèlement

Le harcèlement constitue un défi majeur pour les acteurs du secteur jeunesse. Ce phénomène est difficile à détecter, car peu d'enfants victimes s'en plaignent. Il est également très répandu.

LA QUALITÉ DE VIE, LE TRAVAIL SCOLAIRE ET L'ASSIDUITÉ

L'indice de qualité de vie scolaire consiste à dénombrer les réponses négatives sur les dimensions liées à la qualité de vie à l'école, au travail scolaire et à l'assiduité. Cet indice se dégrade avec l'augmentation du nombre d'atteintes subies de manière répétées. Le croisement des indices de victimation et de qualité de vie scolaire permet d'approcher l'impact des atteintes subies sur la qualité de vie à l'école des élèves et de mesurer l'ampleur du harcèlement subi par l'élève.

Selon cette approche, le harcèlement touche :

- 5 % des écoliers du CE2 au CM2
- 6 % des collégiens
- 4 % des lycéens

Chiffres issus de l'enquête « harcèlement », menée en 2023 par le Ministère de l'Éducation nationale auprès de 21700 élèves scolarisés du CE2 à la Terminale dans toute la France.
→ Pour accéder aux résultats complets : <https://www.education.gouv.fr/premiers-resultats-statistiques-de-l-enquete-harcelement-2023-380517>

Ce problème reflète souvent d'autres enjeux que le simple manque d'empathie entre enfants : il peut faire apparaître des formes d'intolérance. En effet de nombreux cas de harcèlement font apparaître le racisme, l'homophobie ou le sexisme que véhiculent certains jeunes.

Les acteurs du secteur scolaire effectuent un travail de fond au quotidien sur cette question, en suivant les préconisations du Ministère de l'Éducation nationale. La méthode de préoccupation partagée consiste à discuter du problème avec la victime de harcèlement et avec son auteur séparément, et à placer l'élève harceleur en situation de témoin pour lui faire prendre conscience du caractère problématique de la situation. Le but est qu'il apprenne à faire preuve d'empathie, ce qui implique de sortir d'une logique purement punitive. Une telle posture n'est pas toujours comprise par les parents de l'élève harcelé.

Le cyberharcèlement est plus difficile à repérer que le harcèlement qui a lieu à l'école. Le plus souvent, une même situation de harcèlement donne lieu à des brimades à l'école et en ligne ou par messages.

L'Éducation nationale a mis en place un numéro vert contre le harcèlement, le 3018. Le dispositif des ambassadeurs contre le harcèlement est également développé pour permettre aux élèves de s'assister les uns les autres. Il s'agit du programme PHARE, qui sert à responsabiliser les jeunes et permet à une victime de s'adresser à un de ses pairs, ce qui peut être plus simple que d'aller voir un adulte.

Sont impliqués sur le sujet :

- Les établissements scolaires du territoire
- Le service action éducative
- La bibliothèque municipale
- E-enfance
- La Structure Info Jeunesse
- La Maison des Jeunes et de la Culture
- L'association Liberté Couleurs

EVALUATION

- Fréquence des situations de harcèlement signalées en milieu scolaire ou aux forces de l'ordre.
- Gravité de ces situations.

FICHE ACTION 11 Prévenir et repérer les violences sexistes et sexuelles



Ces violences peuvent être physiques ou psychologiques. Elles peuvent se dérouler sur l'espace public ou dans un cadre privé, elles peuvent être le fait d'inconnus ou de proches de la victime.

→ Cet enjeu est lié au sentiment de sécurité des femmes sur l'espace public (voir fiche-action n°5), à la lutte contre le harcèlement (voir fiche action n°8) et aux violences intra-familiales (voir fiche action n°10).

La prévention des comportements sexistes et des violences sexistes et sexuelles implique d'éduquer à tous les âges sur l'égalité, sur l'égal droit des femmes et des hommes - et dès le plus jeune âge, des filles et des garçons – à la dignité, à la sécurité et à une juste valorisation de leur personne. Les personnels encadrants dans le cadre scolaire ont pour mission de faire vivre cette égalité, et transmettent ce message de respect aux élèves.

Les forces de sécurité jouent un rôle essentiel sur cette question, pour recueillir la parole des femmes, prendre leur plainte le cas échéant et agir avec le Gendarmier pour utiliser les dispositifs de mise en sécurité des femmes qui s'imposent dans les cas les plus dangereux et les plus urgents (téléphone grand danger, bracelet électronique, logement attribué aux victimes).

La présence de médiateurs sociaux peut faciliter le signalement de situations violentes par des femmes qui n'oseraient pas se rendre à la Police ou à la Gendarmerie. Cela peut fonctionner si ces médiateurs se rendent assez visibles sur l'espace public et si le dispositif est suffisamment connu.

Pour informer les femmes sur leurs droits, mais également pour prodiguer des conseils juridiques à des couples ou à des familles, le CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles) tient une permanence tous les mois, à la mairie.

- Sont engagés sur cette question :
- La Police municipale
 - Les médiateurs sociaux
 - La Gendarmerie nationale
 - Les établissements scolaires
 - Le Tribunal judiciaire
 - Le CIDFF
 - L'ADAJ

EVALUATION

- Constat d'une aggravation ou d'une amélioration générale de la situation par la Police municipale ou le CCAS.
- Constat par les personnels de l'Education nationale de l'évolution des rapports entre filles et garçons à l'école.

Il est difficile de mesurer l'évolution des violences faites aux femmes, car elles sont largement sous-déclarées. (Source : Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations).

AXE 4

REPRENDRE AUX ENJEUX DE COHESION SOCIALE ET DE VULNERABILITES

Les enjeux de sécurité réelle et ressentie peuvent être liés à la présence sur l'espace public de personnes vulnérables. Elles peuvent être plus exposées à certains dangers, ou créer un sentiment d'appréhension chez les autres. Leur vulnérabilité affecte leur manière de s'intégrer sur le territoire, quelle qu'elle soit. Il peut s'agir :

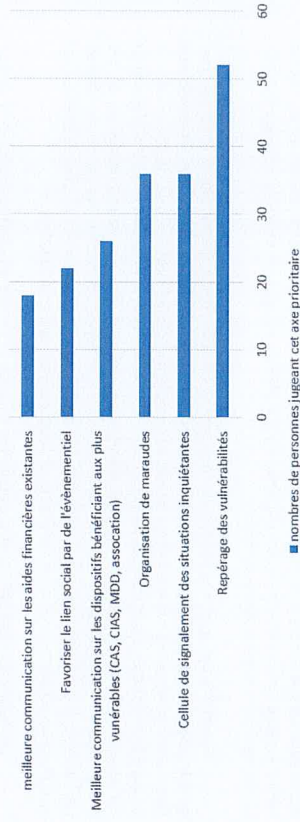
- De personnes précarisées sur le marché de l'emploi
- De personnes ne bénéficiant pas d'un logement
- De personnes âgées
- De personnes ne parlant pas français, parfois arrivées récemment sur le territoire
- De personnes souffrant d'addictions
- De personnes souffrant de handicaps psychiques.

Les situations sociales difficiles qui résultent de ces vulnérabilités sont au cœur des politiques sociales des collectivités territoriales. La protection des publics les plus fragiles concerne les activités de la mairie de Lamballe-Armor dans les domaines culturel et éducatif. Cette politique fait aussi l'objet de l'activité du CCAS, qui propose de l'accompagnement social individuel et des activités collectives en vue de créer/maintenir du lien social notamment.

La compétence sociale du Département est également centrale pour faire face à ces difficultés. Mais il est également essentiel de prendre ces enjeux en compte pour favoriser la sécurité des habitants.

En effet, il convient de protéger et de prendre en compte aussi bien que possible les publics concernés, en mobilisant les dispositifs médicaux, sociaux et relatifs au logement de façon adaptée. Concernant les cas de vulnérabilités psychologiques, il convient aussi de favoriser une prise en charge qui puisse réduire les conduites problématiques envers les autres usagers de l'espace public.

Enjeux ayant trait aux vulnérabilités prioritaires par les répondants



Données issues de la consultation citoyenne menée via le site jeparparticipe.bzh en décembre 2024.

FICHE ACTION 12 Prise en charge des personnes souffrant d'addictions

La fragilité sociale et psychologique peut aller de paire avec des comportements à risques pour la santé, et notamment des consommations de substances nocives et addictives.

Si le caractère illégal de la majorité de ces substances, et l'interdiction d'être manifestement sous l'emprise de l'alcool sur la voie publique font l'objet d'une politique répressive, la prise en charge et l'encadrement médicaux constituent un volet essentiel de la politique de lutte contre les phénomènes de consommations dangereuses.

Concernant l'action des forces de l'ordre, il est difficile de traiter le problème des ivresses publiques et manifestes – il s'avère parfois nécessaire d'emmener la personne alcoolisée jusqu'aux urgences de St Brieuc. L'enjeu de la prévention demeure central, surtout pour faire face aux risques d'une consommation ayant souvent lieu dans des cadres privés.

En ce qui concerne le soin et la prise en charge des personnes consommant des stupéfiants addictifs, le territoire de Lamballe-Armor dispose d'un CSAPA (centre de soin, d'accompagnement et de prévention des addictions). A St Brieuc, un CAARUD (Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues) a vocation à recevoir des publics de tout le Département. Ces dispositifs de France Addictions servent à lutter contre les addictions, à réduire les risques qui en découlent. Le CSAPA sert à accompagner des consommateurs d'alcool, de jeux, de tabac, de drogues pour les accompagner et les soigner. Le CAARUD sert à encadrer des consommations de drogues pour en limiter les risques, même si les usagers n'ont pas pris la décision de tenter d'arrêter.

Les Consultations Jeunes Consommateurs assurées par France Addictions dans les locaux de la Structure Info Jeunes (SIJ) sont à destination des jeunes souhaitant interroger leur rapport ou le rapport d'un de leurs proches aux substances addictives, aux paris, aux jeux vidéos ou à d'autres pratiques.

Pour ce qui est de la cigarette, qui représente un enjeu de santé publique majeur – il s'agit de la première cause de cancers évitables selon la Ligue contre le cancer, des espaces sans tabac doivent être mis en place devant les écoles de la Ville. L'objectif est de dénormaliser la pratique du tabac et d'éviter que les enfants ne soient exposés aux fumées nocives. Un temps pédagogique à destination des enfants, des parents et du personnel sur site doivent être mis en place. Il est important que les parents comprennent le caractère préventif de la mesure et ne la voient pas comme un dispositif purement répressif.

Sur la question de la consommation de substances nocives en contexte festif, la SIJ met en place des actions de prévention en utilisant un jeu de plateau mettant les jeunes en situation de faire des choix pendant une soirée. Le jeu porte sur les substances addictives (légal et illégal) mais aussi sur des questions de respect, de consentement et d'entraide.

Les acteurs engagés sur cette question :

- France Addictions
- La Police municipale
- La Gendarmerie nationale
- La Fondation St Jean de Dieu
- La ligue contre le cancer
- Le service de l'action éducative
- Les établissements scolaires

EVALUATION

- Ressenti des acteurs de la prévention sur la réceptivité des jeunes.
- Part des interpellations réalisées par la Gendarmerie concernant des atteintes à la sécurité routière liées à des consommations dangereuses. A ce sujet, la situation est plus préoccupante en 2024 qu'en 2023, avec 14% des infractions routières liées à de la consommation de stupéfiants ou d'alcool, contre 11% en 2023.

FICHE ACTION 13 Prendre en compte les vulnérabilités psychologiques

Les vulnérabilités psychologiques de certains habitants posent des problèmes de sécurité, notamment de sécurité ressentie. Une personne malade qui fait une crise ou décompense sur l'espace public est susceptible d'effrayer les autres usagers. Si cette personne est en situation d'isolement, sa solitude peut s'en trouver renforcée. Ces malades qui ne font pas l'objet d'un suivi médical, ou pour qui ce suivi n'a pas encore mené à des résultats suffisants pour leur permettre d'avoir une vie sociale normale : sont une source d'inquiétude pour les travailleurs sociaux : il existe un risque pour eux, notamment durant les visites à domicile.

Si certains cas sont très visibles, voire prennent une dimension spectaculaire, d'autres types de vulnérabilités psychiques, notamment liées à l'isolement, sont difficiles à voir. Une communication fluide entre partenaires sociaux institutionnels et associatifs doit permettre à tous de savoir vis-à-vis de qui il convient d'être particulièrement vigilant. Le rôle de la Police municipale et de la Gendarmerie est essentiel : outre le fait que ce sont souvent ces services que les voisins appellent en cas d'inquiétude, leur présence quotidienne sur le territoire leur permet de repérer les personnes fragiles. Les bailleurs sociaux sont également des acteurs clés, notamment pour repérer des vulnérabilités liées aux manières d'habiter comme le syndrome de Diogène (voir axe 1 sur la salubrité).

Les vulnérabilités psychiques peuvent être difficiles à prendre en charge, notamment lorsque qu'elles sont très importantes, mais qu'il n'est pas possible d'interner la personne :

- parce qu'elle refuse,
- parce que son médecin n'est pas joignable ou qu'elle n'en a pas,
- parce que les manifestations de ces vulnérabilités sur l'espace public constituent un trouble insuffisant pour des soins sans consentement.

Certains dispositifs permettent de maintenir le lien avec ces personnes, et de parler avec elles de ce dont elles pourraient bénéficier, en termes de soins ou d'aides sociales. Le CCAS peut se mettre à disposition, c'est-à-dire adresser aux personnes concernées un courrier les informant ou leur rappelant l'existence du service, et leur proposant un suivi social. Penthièvre Actions dispose d'un accueil de jour, où les plus fragiles peuvent venir échanger avec d'autres personnes, prendre un café, créer des sociabilités et éventuellement signaler un problème qu'elles rencontrent, à la faveur des discussions.

Les équipes mobiles précarité psychiatrique de la Fondation St Jean de Dieu permettent de toucher des publics qui se tiendraient peut-être éloignés des soins sans l'existence de cette équipe spécialisée. Une fonction des médiateurs sera d'accompagner les usagers les plus fragiles vers ce dispositif – au sens physique du terme, en se rendant avec lui jusqu'au lieu de la consultation, une fois le rendez-vous pris.

Les usagers orientés vers le Centre Médico-Psychologique de la Fondation St Jean de Dieu par le CCAS et les médiateurs sociaux bénéficieront du lien privilégié entretenu par ces partenaires pour que les délais de prise de rendez-vous soient aussi courts que possible. Cela doit permettre de rendre le recours aux soins plus simple – une longue attente pour un premier rendez-vous constitue une barrière importante.

Les acteurs impliqués sur cette question sont :

- Le CCAS
- La Police municipale
- La Gendarmerie
- Le Département
- Les médiateurs sociaux
- La Fondation St Jean de Dieu
- Penthièvre Actions

EVALUATION

⚠ Les résultats médicaux liés au suivi thérapeutique des personnes ne peuvent constituer un indicateur, car ces données n'ont pas à être communiquées.

→ En revanche, le sentiment de sécurité des habitants se mesure au quotidien dans ce que les usagers déclarent aux forces de l'ordre ou aux médiateurs.

FICHE ACTION 14 Favoriser l'intégration des nouveaux habitants

Des minorités, notamment est-européennes, sont présentes à Lamballe-Armor. Il s'agit généralement d'ouvriers venus travailler dans le secteur agro-industriel. Ils constituent un groupe social visible, par exemple par la présence d'un magasin communautaire ou via la pratique de leurs langues. Sont également présents sur le territoire de la commune des personnes ayant fui un conflit : des réfugiés syriens et ukrainiens notamment. Le territoire de la Ville bénéficie donc d'une réelle multiculturalité.

Cette différence visible est dans les faits plus ou moins acceptée par la population. Des manifestations d'intolérance sont à déplorer, notamment dans le cadre scolaire.

L'enjeu est de lutter contre cette forme de discrimination (voir axe 2 prévention) en développant le lien social entre les nouveaux habitants et les autres Lamballe-Armoricains. Seul le contact avec les différences des autres peut permettre de mettre à bas les préjugés. L'enjeu est d'autant plus important que les membres des communautés d'origines étrangères ayant souvent été embauchés dans le cadre des dispositifs de l'UE encourageant le travail à l'étranger, ils travaillent généralement dans les mêmes secteurs, et ne sont pas représentés dans toutes les catégories professionnelles – et donc ne sont pas présents dans tous les espaces de socialisation. Ces personnes ne sont visibles que dans certains secteurs.

Pour ce faire, il est essentiel de prendre en compte la barrière de la langue. Des ateliers de Français Langue Etrangère sont organisés par Penthièvre Actions, la MJC et le Secours catholique pour permettre aux allophones de s'approprier la langue française. Les personnes à qui ces cours sont destinés peuvent être orientés par les partenaires sociaux.

Afin de visibiliser les cultures minoritaires, les patrimoines artistiques et culinaires demeurent une porte d'entrée, plusieurs actions peuvent être menées, dans le cadre scolaire ou en dehors :

- Des projections de films
- Un apéro des nations, pour faire se regrouper les élèves et parents d'un établissement scolaire ou les habitants d'un quartier autour d'une culture étrangère et en complément des actions déjà conduites sur le territoire

L'objectif est que les modifications démographiques induites par le développement économique de la commune puissent s'accompagner d'un renforcement du tissu social.

C'est dans cet objectif qu'a lieu tous les ans la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants, à l'automne, au Quai des Rêves.

Sont engagés sur cette question :

EVALUATION

- Les établissements scolaires
 - Le Secours catholique
 - Penthièvre Actions
 - La MJC
 - Le CCAS
 - Services de la Ville (culture, action éducative, sport...)
 - Acteurs économiques.
 - L'ADAJ
- Retour des personnels de l'Education nationale sur la manière dont les élèves d'origine étrangère sont intégrés par leurs camarades.
 - Capacité des actions culturelles visant à visibiliser les patrimoines est-européens à trouver leur public.

SIGNATURE : Maire, Préfet, Procureur, CD (à confirmer).